

La défense et
l'action
internationale de la
France



Un monde instable

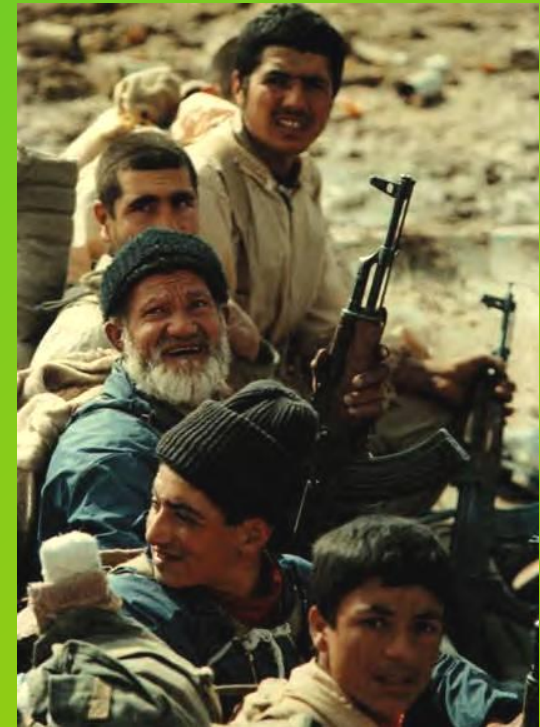
La **chute du mur de Berlin** (novembre 1989) et la fin de la guerre froide, avec la disparition de l'URSS en 1991, ont fait espérer un monde plus stable.

Le choc du **11 septembre 2001** a mis en évidence de nouveaux dangers:



- Menaces terroristes
- Conflits interethniques
- Prolifération nucléaire
- Crime organisé (mafias)
- Fanatisme et intolérance

Face à ces menaces, la France entend participer à la **stabilité internationale.**



Introduction: l'action de la France dans un monde instable

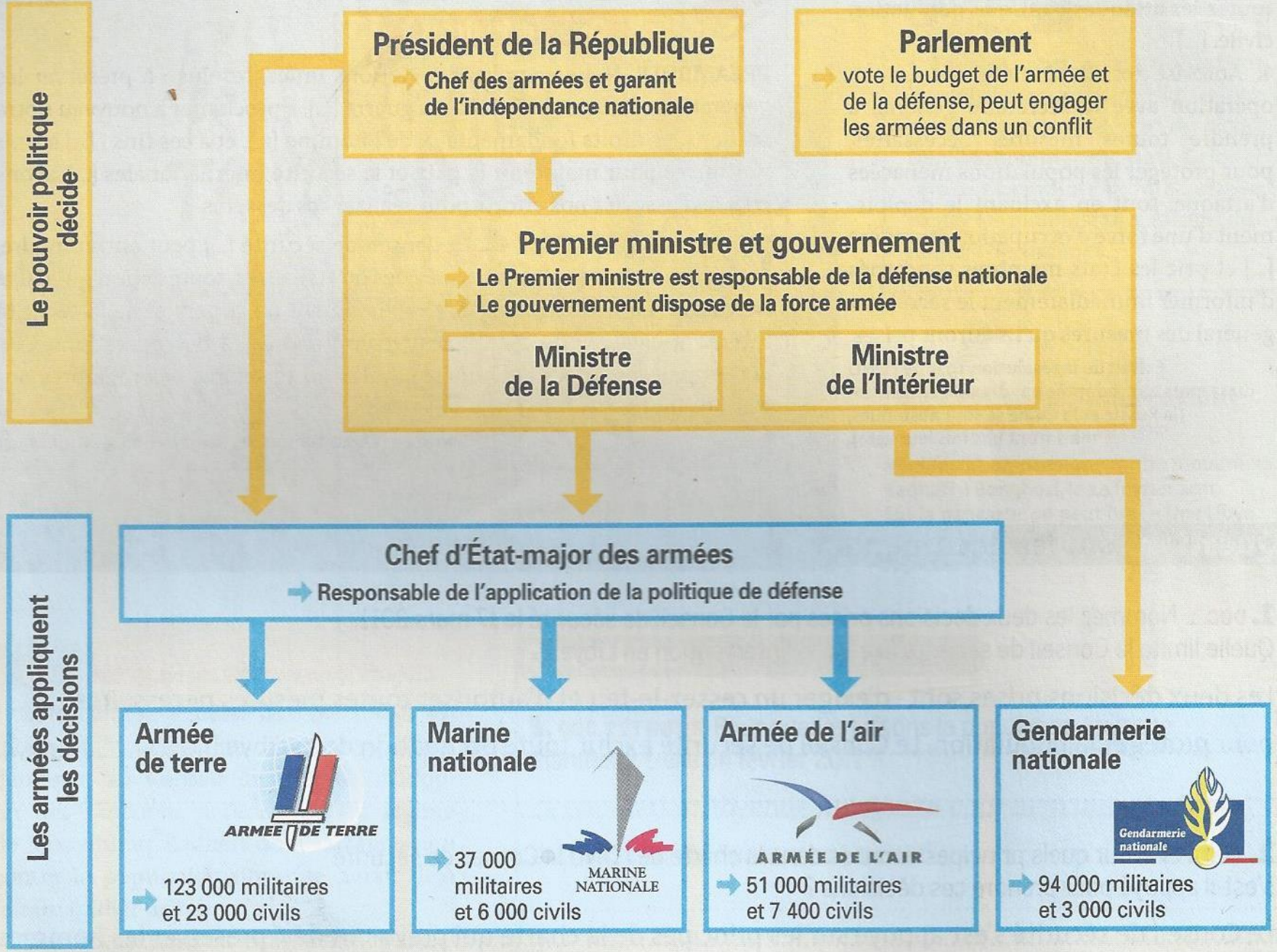
- Dans un monde de plus en plus instable (voir l° cours sur l'ONU) , la France, même si elle n'a pas d'ennemis déclarés, doit faire face à de nouvelles menaces.
- → *Quels sont les nouveaux enjeux de la Défense nationale ?*

I) Les missions de la Défense nationale sur le territoire et à l'étranger

- → *Quelles sont les missions de la Défense nationale au XXI^{ème} siècle et comment s'organise-t-elle ?*



Soldats français en Centrafrique (*rtl.fr*)



1 L'organisation de la défense nationale

Comment est organisée la défense nationale ?

Extraits de la Constitution de la V^o République:

- ✚ Art.5. *« Le président de République est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des traités . »*
- ✚ Art.15. *« Le président de la République est le chef des Armées. »*
- ✚ Art.20. *« Le Gouvernement dispose de la force armée. »*
- ✚ Art.21. *« Le premier ministre est responsable de la Défense Nationale. »*
- ✚ Art.34. *« La loi est votée par le Parlement. »*
- ✚ Art.35. *« La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. »*

Les institutions de la V^o République

Le Président de la République

Responsable
de l'indépendance nationale.
Chef des Armées.

Le Premier ministre

est responsable de l'emploi
des forces armées.

Le Parlement

vote les lois de programmation militaire,
vote le budget ,
peut autoriser les opérations extérieures
de plus de quatre mois
ainsi que la déclaration de guerre.

Le ministère de la défense

Exécute la politique de défense

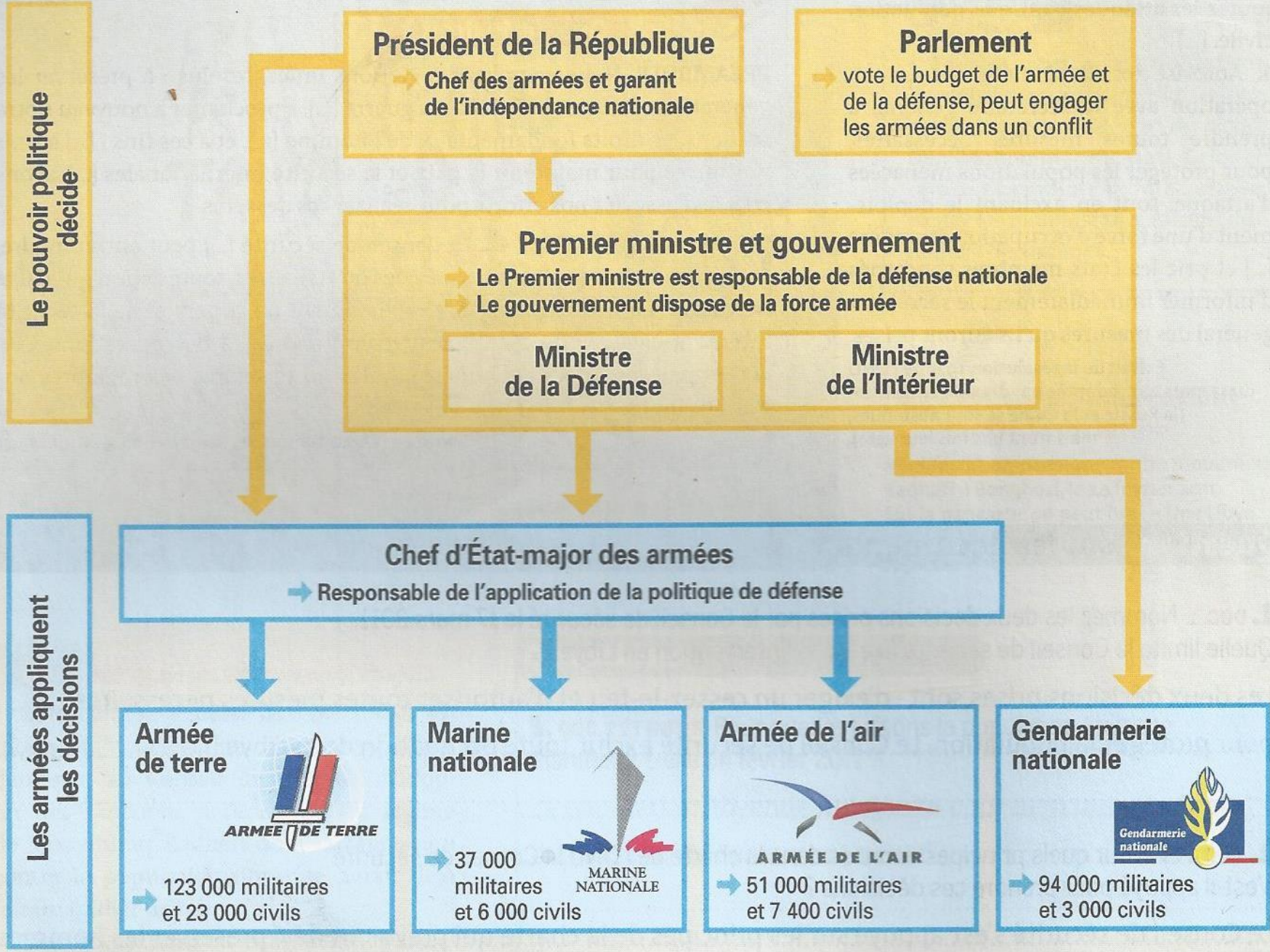
Le président chef des armées



François Hollande en visite en Afghanistan en mars 2012(lexpress.fr)

A) L'organisation de la Défense nationale

- En France, selon la Constitution, le pouvoir militaire est partagé :
- Le président de la République est chef des armées et détenteur du code de l'arme nucléaire.
- Le premier ministre et le gouvernement sont les responsables de la défense nationale et des forces armées.
- Le parlement (Assemblée nationale et Sénat) vote le budget de l'armée et de la défense et peut autoriser une déclaration de guerre.
- Les armées appliquent les décisions prises par le pouvoir politique.



*Prévisions énoncées dans le
Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2008)*

MINISTÈRE de la DÉFENSE

MINISTÈRE de l'INTÉRIEUR

Armée de terre

Marine nationale

Armée de l'air

Gendarmerie
nationale

Effectifs :
130 000

Effectifs :
44 000

Effectifs :
50 000

Effectifs :
101 000





▲ Un pilote de l'armée de l'air.

◀ Le porte-avions *Charles-de-Gaulle*.



Une armée professionnelle



Création de la **Révolution française**,
la **conscription**
(*service militaire obligatoire*) est **suspendue** par
la loi du 28 octobre 1997.

L'armée française
(296 000 militaires en 2011)
est désormais une **armée de métier**, composée
de soldats professionnels
mais aussi d'une composante de **réserve** (30 000
volontaires sous contrat en 2011).

En cas de conflit, tous les citoyens peuvent
toujours être mobilisés.

- Il existe quatre corps militaires : l'armée de Terre, l'armée de l'Air, la Marine Nationale et la gendarmerie.
- L'armée est professionnelle depuis 1997.

Le livre blanc « Défense et Sécurité nationale »

Le Livre blanc de 2008 définit la **modernisation de la Défense** à l'horizon 2020.

Il définit une **stratégie globale** pour répondre à « l'ensemble des risques et menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation ».

Cette réforme est un **prolongement de la professionnalisation** des Armées (1997).

Les points clés:

- Une armée au **format plus réduit** (270 000 hommes).
- Un **redéploiement territorial** des bases militaires.
- La **modernisation** des matériels.
- L'augmentation des **capacités d'engagement** opérationnel.
- La priorité donnée au **renseignement** avec le développement de **satellites-espion**.
- Un nouvel élan pour la construction de **l'Europe de la défense**.
- Une **contribution** majeure au sein de l'Otan.

3 Les cinq fonctions stratégiques de la Défense

La Défense est constituée de forces armées et d'organismes de planification, d'organisation et de soutien. Elle est organisée autour de 5 fonctions stratégiques :

- **la connaissance et l'anticipation**, comprenant le renseignement et la maîtrise de l'information ;
- **la prévention**, à savoir la mise en place de systèmes de veille, la lutte contre les trafics ainsi que la prolifération nucléaire, bactériologique et chimique ;
- **la dissuasion** : avec les deux composantes nucléaires sous-marines et aéroportées. Dissuader est l'acte qui garantit à la France sa sécurité contre tout adversaire étatique qui voudrait s'en prendre aux intérêts vitaux de la Nation par quelque moyen que ce soit. La dissuasion reste le rempart ultime de la sécurité du pays ;
- **la protection** : c'est-à-dire la lutte contre le terrorisme, la surveillance des espaces terrestres, maritimes et aériens de la France, la gestion des crises ;
- **l'intervention** : ce sont principalement les interventions hors du territoire national, notamment lors **des opérations extérieures**, le plus souvent dans un cadre européen ou international.

Les 5 piliers de la Défense

**CONNAISSANCE
ANTICIPATION**

PRÉVENTION

DISSUASION

INTERVENTION

PROTECTION

CONNAÎSSANCE ANTICIPATION

Les **technologies du renseignement** (drone, satellite, avion-radar) permettent aux plus hautes autorités de l'État de mieux connaître les risques et les menaces afin de choisir les modes d'actions envisageables.





Emploi de la force nucléaire afin de persuader tout agresseur d'une riposte capable de provoquer des destructions considérables.

« le fait d'attaquer la France équivaldrait, pour qui que ce soit, à subir lui-même des destructions épouvantables. [...]

Mais la dissuasion existe dès lors qu'on a de quoi blesser à mort son éventuel agresseur »

Conférence de presse du général de Gaulle, 3 juillet 1964



DISSUASION

En permanence à la mer, le **sous-marin nucléaire lanceur d'engins** est autonome et non localisé tout au long de sa patrouille. Il est équipé de seize missiles dotés chacun de six têtes nucléaires.

PRÉVENTION

La prévention consiste à éviter les conflits et pour cela disposer de forces pré positionnées dans le monde.



PROTECTION

Veiller à la sécurité du territoire et de la population.



Plan VIGIPIRATE

Plus de 1 000 militaires agissent quotidiennement en accompagnement des forces de gendarmerie et de police pour prévenir les menaces terroristes.



La Gendarmerie et ses missions

Veiller à l'ordre public, à la sécurité routière et mener des enquêtes dans le cadre de la police judiciaire.

INTERVENTION

Être capable de projeter des forces dans des délais très courts à plusieurs milliers de kilomètres.



B) Les missions de la Défense nationale

- La stratégie de défense et de sécurité est inscrite dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2008). Elle repose sur cinq piliers : connaissances/anticipation, prévention, dissuasion, protection, intervention
- La défense est devenue une défense globale : ses missions sont de défendre les habitants, le territoire et les intérêts économiques du pays. La défense est à la fois militaire et civile

1 Des risques multiples

La protection doit s'exercer face à deux types de risques :

- les agressions intentionnelles, telles que les actes de terrorisme, les attaques informatiques majeures, la menace de frappe par de nouvelles armes, les différents types de contournement possibles de nos défenses qui pourraient se manifester dans les prochaines années.

- les risques non intentionnels, tels que les crises sanitaires, les catastrophes naturelles d'intensité nouvelle du fait des évolutions de l'environnement et du climat, enfin les catastrophes technologiques.

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, 2008.

Défense	Mission	exemple	Forces employées

Une mission de sécurité civile

Dans le cadre de la **lutte contre les incendies** sur le pourtour méditerranéen, près de 300 militaires sont engagés dans cette mission de participation à la défense civile.



Lutter contre les feux de forêts

Suite aux **violentes tempêtes Klaus et Xynthia** qui ont dévasté le sud ouest en 2009 et 2010, les armées ont engagé des moyens humains et matériels.



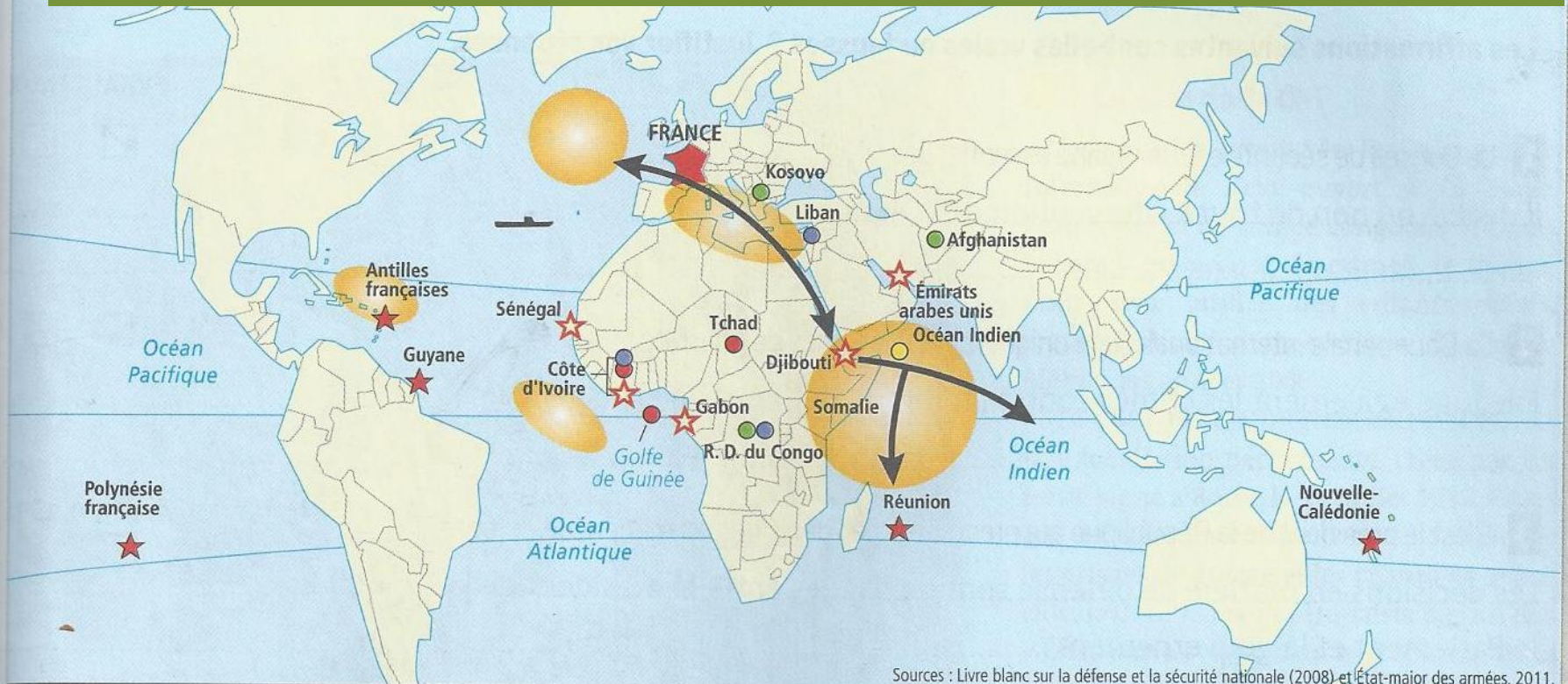
Aider les populations sinistrées

Défense	Mission	exemple	Forces employées



Défense	Mission	exemple	Forces employées

Où la France intervient-elle?



Sources : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2008) et l'Etat-major des armées, 2011.

★ **Missions de souveraineté :**
présence des forces françaises en France
et dans les DROM-COM

Opérations extérieures de maintien de la paix :

↔ Axe stratégique de sécurité nationale
Atlantique - Océan Indien

★ **Missions de présence :**
présence des forces françaises
par des accord de coopération

● Opérations nationales

● Opérations avec l'UE

● Zones d'intérêt pour la sécurité nationale

● Opérations avec l'OTAN

● Opérations avec l'ONU

✈ SNLE
(sous-marin nucléaire lanceur d'engins)

C) Les engagements militaires de la France

- Tout d'abord, la Défense nationale a pour mission de sécuriser le territoire national
- La France contribue aussi à la sécurité internationale par son engagement dans des missions humanitaires et de maintien de la paix.
- Elle peut intervenir à la demande de :

Les alliances de la France

La France est liée par des accords de défense à d'autres États.



Elle intervient dans des missions humanitaires et de maintien de la paix dans le cadre de l'**ONU** (**Organisation des Nations Unies**)



dans le cadre de l'**OTAN** (**Organisation du Traité de l'Atlantique Nord**), alliance d'assistance mutuelle avec les États-Unis, le Canada et la plupart des États européens.

en application de **Traités d'assistance** signés avec plusieurs États africains (anciennes colonies françaises) et du Moyen Orient.

Organisation	Définition	Rôle	Exemple

Intervention de casques bleus français en Afghanistan





6 La coopération internationale contre le terrorisme

Après les attaques qui ont frappé les Twin Towers, la France a participé à l'opération « Liberté immuable » aux côtés des Américains. Pour lutter contre le terrorisme international et démanteler le réseau Al Qaïda, plus de 4 000 hommes ont été envoyés en Afghanistan dès 2001.

Organisation	Définition	Rôle	Exemple

La France et l'OTAN

- La France est l'un des membres fondateurs de l'OTAN. Elle a quitté la structure militaire intégrée en 1966, sous la présidence du général de Gaulle, tout en restant membre de l'Alliance. Elle y a ensuite disposé, à partir de 1996, d'un représentant au comité militaire. Elle participait ainsi à la planification opérationnelle, mais pas à celle de défense, mais pouvait prendre part aux autres activités de l'OTAN qui relèvent de la structure civile de cette organisation.
- Le 17 mars 2009, le parlement français a voté la réintégration du pays dans le commandement militaire intégré de l'organisation, réintégration avalisée au cours du sommet du sixième anniversaire de l'OTAN qui s'est tenu à Strasbourg puis Kehl en avril 2009.
- 800 militaires français participent aux opérations de l'OTAN

La France et l'Otan au Kosovo



- La France au Kosovo, contributeur de la KFOR, est présente avec environ 300 hommes. Les forces françaises sont déployées principalement au nord du pays sur le camp de Novo-Selo. Elles arment une unité de manœuvre déployée au sein du Battle Group Est ainsi qu'un élément de soutien national. Certains sont détachés au quartier général de la KFOR à Pristina. La KFOR est placée sous le commandement de l'OTAN.



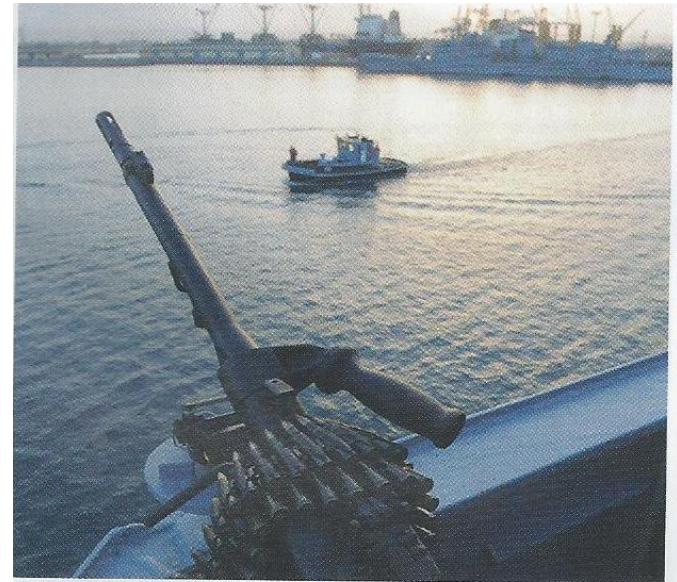
Organisation	Définition	Rôle	Exemple

4 La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)

Le but principal de la PESD consiste à fournir des actifs militaires et civils pour la prévention des conflits et la gestion des crises internationales. L'Union européenne cherchant à promouvoir le règlement non violent des conflits, elle insiste sur l'importance, à côté des capacités militaires, du développement de ses capacités civiles dans quatre secteurs prioritaires – la police, l'État de droit, l'administration civile et les capacités de protection civile. L'objectif n'est pas de créer une armée européenne. Les forces armées nationales restent sous le contrôle des commandants nationaux et ne seront dirigées par un commandant suprême militaire que pour la seule durée d'une mission de l'Union européenne.

La première opération militaire historique de l'UE en dehors du continent européen (au Congo) s'est déroulée du 12 juin au 1^{er} septembre 2003. Sous le nom de code d'opération *Artémis*, l'opération a été lancée à la demande de l'ONU. La force multinationale de l'UE, forte de 1 400 hommes, était sous le commandement de Jean-Paul Thonier, un général français.

D'après www.euractiv.com/fr/securite, 29 janvier 2010.



4 La lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden (2009)

La frégate française *Floréal* escorte des navires commerciaux au large de Djibouti, dans le cadre de l'opération militaire *Atalante* menée par l'Union européenne contre la piraterie.

Organisation	Définition	Rôle	Exemple

II) Les citoyens français et la défense

- → *Comment les citoyens français participent-ils à la défense ?*



HISTORIQUE DU SERVICE NATIONAL



1905 : CRÉATION D'UN SERVICE NATIONAL DE 2 ANS
(Obligatoire pour tous les garçons)

1913 : SERVICE DE 3 ANS

1920 : SERVICE DE 12 MOIS

1950 : SERVICE DE 18 MOIS

1965 : SERVICE DE 16 MOIS
(Création du Service National sous Formes Civiles)

1970 : SERVICE DE 12 MOIS
(Volontariat Féminin)

1992 : SERVICE DE 10 MOIS

1996 : ANNONCE DE LA SUSPENSION DE L'APPEL SOUS LES DRAPEAUX

03 Octobre 1998 : Démarrage de la **J**ournée d' **A**ppel de **P**réparation à la **D**éfense
(LOI 97-1019 DU 28 OCTOBRE 1997)

2011 : la **J**ournée **D**éfense et **C**itoyenneté (**JDC**)

LA LIBERTÉ
A UN PRIX

LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE



1 Suivre le parcours de citoyenneté

La formation de tous les jeunes aux enjeux de la défense repose aujourd'hui sur un parcours citoyen en quatre étapes : l'enseignement de défense en classes de troisième et de première, le recensement¹, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et l'appel éventuel sous les drapeaux.

La JDC comprend une sensibilisation des jeunes à leurs devoirs envers la nation et un enseignement sur les principes généraux de la défense et les moyens qui lui sont consacrés. Elle comporte aussi un module d'initiation à des gestes de secours et des tests qui permettent de déceler l'illettrisme.

Le certificat de participation est nécessaire pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi qu'au permis de conduire.

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, 2008.

1. Recensement : une des obligations du service national.

Tous les jeunes Français doivent s'inscrire à 16 ans à la mairie de leur commune de résidence. Se faire recenser permet l'inscription sur les listes électorales à 18 ans.

- Depuis 1997, le service militaire obligatoire a disparu.
- Tous les jeunes français doivent accomplir un parcours de citoyenneté en trois étapes :
- L'enseignement de la défense, en classes de 3eme et 1ere

3 Le recensement : la porte d'entrée dans la citoyenneté

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire. La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à

tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, bac, permis de conduire...). Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Le recensement en ligne est désormais possible : www.mon.service.public.fr

www.defense.gouv.fr/jdc

Vous fêtez vos 16 ans ?

Vous devez vous faire recenser !

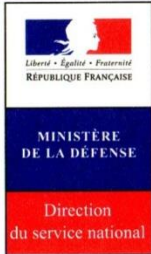
Le recensement est une démarche civique **essentielle** et **obligatoire**. Il correspond à la deuxième étape du "parcours de citoyenneté", après l'enseignement de défense et avant la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

- Qui doit se faire recenser ?** → Tous les garçons et les filles de nationalité française
- Quand ?** → Dès l'âge de 16 ans et avant 16 ans et 3 mois révolus
- Où ?** → A la mairie du domicile où une attestation de recensement est délivrée
- Comment ?** → Se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile, ou du livret de famille des parents
- Pourquoi ?** → Pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé ?
Présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour régulariser votre situation.

Alors n'attendez pas !

Cette démarche est **nécessaire** pour pouvoir **s'inscrire** au **baccalauréat**, au **BEP**, **CAP**, au **permis de conduire**, aux **concours de l'Etat**...



Imprimé n° 106*/02.

ATTESTATION DE RECENSEMENT

Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997.

Format : 29,7 x 21.

Le maire de la commune

de BORDEAUX

L'autorité consulaire

de (commune et pays)

atteste que M Nicolas François Frédéric LHERMITTE

né(e) le 18/01/1992 à

domicilié(e) à 41, rue de Ségur – 33000 BORDEAUX

a demandé son inscription sur les listes de recensement ;

a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à l'appel de préparation à la défense.

L'intéressé(e),
(Signature.)

Délivrée le 15/02/2008
Le maire / L'autorité consulaire
(Cachet et signature.)

Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

- Le recensement en mairie, dans les trois mois qui suivent les 16 ans

5 Une journée de sensibilisation

La JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires, qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

www.defense.gouv.fr



Initiation aux gestes de premiers secours



Visite d'une installation militaire



Démonstration du maniement des armes

OÙ ?

➤ Dans un site **militaire ou civil** au plus près du domicile



➤ Environ **250 structures** réparties sur l'ensemble du territoire national

NÉCESSAIRE
POUR PASSER
SON PERMIS



COMMENT ?

Attestation de recensement
à 16 ans

Ordre de Convocation avec
une date et un lieu

VOUS
ACCEPTEZ
LA DATE et LE LIEU

VOUS
PARTICIPEZ
À LA JDC

Vous recevrez chez vous

Environ 20 jours avant
la date de convocation

Environ un an après le
recensement et avant
votre 18ème anniversaire

NECESSAIRE
POUR PASSER
SON PERMIS





Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)

Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 (article R. 112-3)
n° 106*/15

Pour toute information :
Site Internet : www.defense.gouv.fr
Mél : csn-bor@dsn.sga.defense.gouv.fr
Téléphone : 05-57-85-11-20

Votre référence
(à rappeler dans tous vos courriers):
12 330 10815

EXPÉDITEUR

CSN de BORDEAUX
33,rue de Rigoulet – CS 31139
33001 BORDEAUX CEDEX

DESTINATAIRE

Monsieur LHERMITTE NICOLAS FRANCOIS FREDERIC
41, RUE DE SEGUR
33000 BORDEAUX

Le 05 Mars 2009

ORDRE DE CONVOCATION

Afin de participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, vous êtes convoqué(e) :

le **Mercredi 01 Avril 2009 09 h 00**

à l'adresse suivante :

BUS LIAISON JAPD Terminus TRAM LIGNE A –
Mérignac Centre – DEPART A 8H15

BASE AERIENNE 106

**Avenue de l'Argonne – CS 70037
33693 MERIGNAC CEDEX**

ATTENTION! N'arrivez pas en retard, l'accès vous sera refusé.

Pour vous permettre de vous rendre à cette convocation, échanger le titre de transport ci-dessous contre deux tickets auprès du dépositaire du réseau SOCIETE CONNEX BORDEAUX

Cette convocation ne peut être utilisée que pour la date précisée et au départ du domicile indiqué.

En cas de changement d'adresse, impossibilité ou pour toute difficulté, contactez **impérativement** mes services par internet, téléphone ou courrier en rappelant votre référence précisée en tête du document.

Le directeur du bureau ou du centre du service national.

Titre de transport

Pour vous permettre de vous rendre à cette convocation, échanger le titre de transport ci-dessous contre deux tickets auprès du dépositaire du réseau SOCIETE CONNEX BORDEAUX

Date: Mercredi 01 Avril 2009

Nom et Prénom: LHERMITTE NICOLAS FRANCOIS FREDERIC
41, RUE DE SEGUR – 33000 BORDEAUX

Raison sociale du Transporteur

SOCIETE CONNEX BORDEAUX

12 Boulevard Antoine Gautier – 33000 BORDEAUX



PROGRAMME

de la JDC

Matinée

➤ Arrivée entre 8H30 et 9 H 00
Accueil et formalités administratives

● **Module 1 : Être citoyen français et européen**

- 1.1 Être citoyen
- 1.2 Être responsable
- 1.3 Être européen

➤ Pause

➤ Évaluation des acquis fondamentaux de la langue française

● **Module 2 : Comprendre la Défense**

- 2.1 Percevoir les menaces
- 2.2 Connaître l'action des forces armées
- 2.3 Découvrir l'Europe de la défense

➤ Déjeuner commun

Après-midi

● Visite du site

● **Module 3 : Prendre part à la Défense**

- 3.1 Apprécier la place de la Défense
- 3.2 Découvrir la communauté de défense
- 3.3 Prolonger son parcours de citoyenneté

➤ Pause

● Secourisme

➤ Formalités, évaluation de la journée

➤ Remise des certificats

➤ Fin de journée vers 17 H 00





MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL

Imprimé n° 106/12*

**CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PARTICIPATION
À LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ.**

directeur du service national

certifie que

Identifiant défense

est en règle au regard des obligations du code du service national.

Le (la) titulaire,

Le
(Cachet et signature de l'autorité).

Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

- La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) : c'est une journée obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) entre 16 et 18 ans. Un certificat est remis : il est obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux examens nationaux (bac ou permis de conduire). C'est une journée d'information sur les fonctions et le rôle de la Défense nationale.
- Chaque citoyen doit être prêt à être appelé et peut enfin s'engager personnellement dans la Défense en rejoignant les forces armées.